

Nomenclature : 5.7

Numéro : AR2024-26

Service : juridique

Ref. : JD

ARRÊTÉ MUNICIPAL



Portant refus du transfert du pouvoir de police de la publicité à la Présidente de l'EPCI

Le Maire de la commune de MARINES, Val d'Oise,

Vu l'article 17 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience,

Vu l'article L.581-3-1 du code de l'environnement,

Vu l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 250 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la compétence PLU exercée par la commune de Marines,

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de PLU ou RLP, les maires des communes membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité,

Considérant que dans un délai de 6 mois, soit avant le 1^{er} juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président,

Considérant qu'à cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'EPCI. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition.

ARRETE

Article 1er : Madame Nadine NINOT, Maire de la commune de MARINES s'oppose au transfert de son pouvoir de police de la publicité à la Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à la Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre, publié et transmis à la préfecture du Val d'Oise pour le contrôle de légalité.

Marines, le mardi 6 février 2024

Fait à MARINES, le 06/02/2024

Le Maire,




Nadine NINOT

Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication, faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de l'administration.